

**TABLEAU 1. PORT DU MASQUE MÉDICAL<sup>1</sup> ET DE LA PROTECTION OCULAIRE<sup>2</sup> DANS LES CHSLD, RI-RTF, RPA et CENTRES HOSPITALIERS**

Une attention scrupuleuse de tous les instants doit être portée au lavage des mains et aux mesures d'hygiène et de salubrité dans toutes les régions socio-sanitaires, dans tous les établissements et dans toutes les zones							
		CHSLD / RI - RTF <sup>3</sup> /		RPA		CENTRE HOSPITALIER (CHSGS)/ Centre de réadaptation (déficience physique ou santé physique)	
		PERSONNEL	PROCHES AIDANTS	PERSONNEL	PROCHES AIDANTS	PERSONNEL	PROCHES AIDANTS
HORS-CMM	ZONE CHAUDE	<p align="center"><b>Masque médical +</b>  <b>Protection oculaire en contexte de soins uniquement, si moins de 2 m d'un patient</b>                      Les autres équipements de protection individuelles (ÉPI) recommandés par l'INSPQ doivent être revêtis lors de soins aux patients dans ces zones<sup>4</sup></p>					
	ZONE TIÈDE						
	ZONE FROIDE						
CMM	ZONE CHAUDE	<p align="center"><b>Masque médical +</b>  <b>Protection oculaire en contexte de soins uniquement, si moins de 2 m d'un patient</b>                      Les autres équipements de protection individuelles (ÉPI) recommandés par l'INSPQ doivent être revêtis lors de soins aux patients dans ces zones<sup>4</sup></p>					
	ZONE TIÈDE						
	ZONE FROIDE	<p align="center"><b>Masque médical +</b>  <b>Protection oculaire en contexte de soins uniquement, si moins de 2 m d'un patient.</b></p>					

<sup>1</sup> Masque médical = masque de procédure.

<sup>2</sup> Lunette de protection OU visière

<sup>3</sup> RI-RTF du programme-services de soutien à l'autonomie des personnes âgées.

<sup>4</sup> <https://www.inspq.qc.ca/publications/2906-pci-soins-aigus-covid19>